FCP011 - Passage de «Instruit» à «Compétent» selon OICF et ESTI 407

Objectifs

Passer du statut «Instruit» à celui de «Compétent» conformément à l'OICF et ESTI 407 chap. 7. Sur la base d'un justificatif de 5 ans de pratique dans les réseaux électriques de distribution et des résultats de l'examen, vous pourrez être reconnu «personne compétente» par votre entreprise (exploitant propriétaire)

Programme

› Mathématiques
› Electrotechnique
› Mécanique
› Techniques de mesure
› Mesures de sécurité et de protection
› Connaissance de l'appareillage de réseau
› Prescriptions sur les installations électriques

Méthodologie

Théories et exercices. Exercices pratiques et examens finaux

Formateur

Spécialiste électrotechnique

Public cible

Collaborateurs sans formation de base en électrotechnique (CFC), actifs dans les réseaux électriques de distribution

Prérequis

Min. 5 ans de pratique sous la surveillance d'une personne compétente et avoir une expérience en rapport avec les dispositifs électrotechniques confirmée par l'exploitant de l'installation

Certification

Attestation

Prix : HT/personne

CHF 3'200.00 membres
CHF 3'840.00 non membres

Durée et horaires

6 jours, dont 5 jours de cours et 1 jour d'examens écrits, oraux et pratiques, 08h00 - 17h00

Lieu

CIFER SA

Remarques

selon l'OICF et l'ESTI 407 en groupe de maximum 20 personnes sur 5 jours, validés par un examen sur 1 jour